

# Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,  
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus  
(COVID-19)

9 AVRIL 2020

## Directives et messages importants pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens

### 1 – Mise à jour de la trajectoire d'orientation des patients vers les cliniques désignées d'évaluation (CDÉ)

Les CDÉ sont opérationnelles dans la région de la Capitale-Nationale. Nous vous invitons à prendre connaissance de la mise à jour de la procédure d'orientation de la clientèle vers les CDÉ.

Pour en savoir plus, consultez le document: [Procédure d'orientation de la clientèle en lien avec la Pandémie](#)

### 2 – Port du masque de procédure pour les personnes vulnérables

Compte tenu que le Directeur national de santé publique a déclaré, le 4 avril dernier, que le Québec connaît une transmission communautaire soutenue de la COVID-19, l'INSPQ recommande des mesures supplémentaires pour protéger les personnes vulnérables dans les milieux de vie lors de la transmission communautaire soutenue.

Pour en savoir plus, consultez l'avis : [Port du masque pour protéger les personnes vulnérables dans les milieux de vie](#)

### 3 – Stratégie d'identification des échantillons de laboratoire

Pour permettre aux laboratoires réalisant l'analyse SARS-CoV-2 d'identifier facilement les échantillons, le MSSS recommande, au moment du prélèvement, de marquer l'étiquette des tubes de laboratoire ainsi que les requêtes les accompagnants d'un trait visible de crayon-feutre ou d'un autocollant en fonction des couleurs correspondantes aux priorités de dépistage.

Pour en savoir plus, consultez la note [Priorisation pour la réalisation de l'analyse diagnostique SARS-CoV-2](#) et le tableau [Recommandations de priorisation des tests pour COVID-19 – 1<sup>er</sup> avril](#)

### 4 – Niveaux de soins

**Directives gouvernementales :** Dans le contexte actuel d'urgence sanitaire, le MSSS a émis des directives particulières concernant les personnes hébergées en CHSLD, notamment quant à la détermination et à l'actualisation des NIM « L'établissement d'un niveau de soin est obligatoire pour toute nouvelle admission en CHSLD; un maximum de résidents déjà hébergés doit avoir un niveau de soin à jour à son dossier.

Consultez le document: [Directive gouvernementale concernant les niveaux de soins](#)

**Proposition de formation :** Le docteur François Leblanc (interniste-intensiviste) offre la formation « Bien établir les niveaux de soins » spécifiquement pour des groupes de médecins intéressés. La formation est accessible en ligne sur le service de téléconférence Zoom. La première partie qui est théorique est suivie d'un échange afin de bien répondre aux besoins des cliniciens. Si vous êtes intéressé à participer à cette formation et

pour soumettre vos questions, nous vous invitons à écrire à : Madame Sonia Boucher par courriel : [sonia.boucher2.ciuussscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sonia.boucher2.ciuussscn@ssss.gouv.qc.ca).

## 5 – Redéploiement des résidents dans les milieux d’enseignement

Le vice-décanat aux études médicales universitaires post-doctorales prévoit les stratégies de re-déploiement des résidents. Pour les milieux accueillant des résidents, nous vous invitons à prendre connaissance de l’algorithme des résidents de même que de la politique d’exposition des résidents.

Consultez : [L’algorithme de redéploiement des résidents](#)

Consultez : [Politique d’exposition des médecins résidents PANDÉMIE COVID-19](#)

## 6 – Trajectoire et procédure intérimaire en cas de décès liés au COVID-19

Une procédure relative aux interventions à réaliser lors du décès d’un usager est maintenant disponible pour préciser certaines directives concernant les cas de COVID-19 confirmés ou suspectés. Notez qu’un changement important a été apporté aux pratiques habituelles : le personnel de soins doit procéder à la mise en linceul pour les décès COVID-19, sauf pour les décès qui se produisent à domicile. Il est important d’informer l’entreprise funéraire d’un décès liée à la COVID-19.

Pour accéder à la procédure et pour plus d’information, consultez le document [Procédure intérimaire en cas de décès](#).

Vous pouvez aussi consulter le site Web destiné aux employés :

<https://www.ciuussscapitalnationale.gouv.qc.ca/covid19/prevention-et-control/trajecoire-deces>

## 7 – État de situation pandémie

**Québec** : En date du 9 avril 2020, il y a 10 912 cas confirmés de COVID-19 (augmentation de 881 cas depuis hier). De ce nombre, 679 personnes sont hospitalisées, dont 196 sont aux soins intensifs. Nous sommes dorénavant à 216 décès (augmentation de 41 décès depuis hier).

**Capitale-Nationale** : En date du 9 avril, il y a 412 cas confirmés dans la Capitale-Nationale (augmentation de 20 cas depuis hier), dont 32 personnes hospitalisées, ce qui inclut 9 personnes aux soins intensifs. Jusqu’à maintenant, 6 décès ont été constatés dans la région.

**Éclosions** : À l’heure actuelle, il y a trois foyers d’éclosion dans notre établissement, c’est-à-dire que trois milieux sont touchés par des cas COVID-19 positifs:

- Hôpital Jeffery Hale : 26 usagers et 18 employés
- Maison Paul-Triquet: 4 usagers et 6 employés
- Manoir de Courville: 7 usagers et 6 employés

## 8 – Relâche pour la période du congé de Pâques

Veillez prendre note que le bulletin ne sera pas diffusé pendant la période du congé de Pâques. Le prochain bulletin sera le mardi 14 avril.

*Passez d’excellentes fêtes de Pâques sous le soleil printanier. Bon repos!*